

VILLE DE CHAPONOST 5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE 04 78 45 31 33

Cimetière

Le cimetière de Chaponost rassemble 2480 concessions, columbariums et un jardin du souvenir.

Le cimetière



34 - 36 avenue Maréchal Joffre

Horaires: 8 h/20 h

Contact: etat.civil@mairie-chaponost.fr

Règlement

Toute intervention sur une concession doit faire l'objet d'une demande préalable. Elle doit être adressée à la mairie :

> Par courrier: 5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost

> Par courriel : etat.civil@mairie-chaponost.fr

Le cimetière est soumis à un règlement consultable en mairie.

Vous pouvez aussi télécharger le règlement.

Rappel de quelques points :

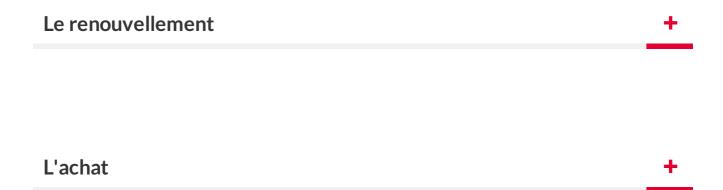
l'entretien des concessions et la plantation d'arhustes sont réalementés par souci de cohérence et de respect de

chaque emplacement.

Les concessionnaires doivent obligatoirement respecter leur devoir d'entretien, que ce soit pour la concession bâtie ou pour la plantation de végétaux. Ceux-ci ne doivent en aucun cas gêner la circulation autour des concessions, ni empiéter sur les concessions voisines.

Il est par ailleurs interdit d'entrer à l'intérieur de l'enceinte du cimetière avec un véhicule.

Les concessions



Columbariums

La commune dispose de columbariums. Ceux-ci sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires. Le prix des concessions du columbarium est fixé par le conseil municipal, pour une période de 15 ou 30 ans renouvelable.

Jardin du souvenir

Un jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres est aménagé sur le site du cimetière. Toute dispersion doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du service cimetière en mairie.

Devis-types en matière de prestations funéraires

L'article L. 2223-21-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les régies, entreprises ou associations titulaires d'une habilitation funéraire ont l'obligation d'établir des devis conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 23 août 2020. L'objectif est de faciliter, pour les familles confrontées à un deuil, la comparaison des tarifs pratiqués par les opérateurs funéraires.

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation , la décentralisation, décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3DS » prévoit que ces devis doivent être publiés sur le site internet des communes de plus de 5000 habitants.

- > Pôle funéraire public Métropole de Lyon Inhumation
- > Pôle funéraire public Métropole de Lyon Crémation
- > Service Catholique des Funérailles Lyon Crémation
- > <u>Service Catholique des Funérailles Lyon Inhumation</u>
- > <u>Service Catholique des Funérailles Villefranche-sur-Saône Crémation</u>
- > <u>Service Catholique des Funérailles Villefranche-sur-Saône Inhumation</u>
- > Pompes funèbres des Monts du Lyonnais Craponne Inhumation
- > Pompes funèbres des Monts du Lyonnais Craponne Crémation
- > Maison Pinault Rillieux et Neuville-sur-Saône Inhumation
- > Maison Pinault Rillieux et Neuville-sur-Saône Crémation
- > Pompes Funèbres Joubert Brignais Inhumation



Mairie de Chaponost Service cimetière 5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost Tél. 04 78 16 03 92

ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL FAMILLE



AQUEDUC



